Rachid, bagagiste à Roissy, conteste une assignation à résidence

26/11/2015 à 19h50



A la suite des attentats, la loi sur l’état d’urgence a élargi l’assignation à résidence à toute personne suspectée de menace sur la sécurité et l’ordre publics. Elle concerne les personnes suspectées de radicalisation.